



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3208

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2017**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyard, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3208**

|                         |   |
|-------------------------|---|
| commission principale : | proximité, environnement et agriculture   |
| objet :                 | <b>Rapport des délégataires de services publics - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée à la société Eau du Grand Lyon - Exercice 2017</b> |
| service :               | Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public  |

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

L'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Par délibération du Conseil n° 2014-4458 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le choix de la société Veolia Eau - Compagnie générale des eaux comme délégataire de service public pour son service de distribution publique d'eau potable dans le cadre d'un contrat d'affermage.

Le contrat de délégation de service public (DSP) a pris effet le 3 février 2015 pour une durée de 8 ans. La société dédiée Eau du Grand Lyon a été créée par le délégataire pour exécuter ladite convention.

Le périmètre géographique de la délégation comprend l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon, à l'exception des Communes de La Tour de Salvagny, Lissieu, Marcy l'Étoile, Solaize et Quincieux.

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2017, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la DSP ainsi qu'un rapport d'activité assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2017 :

| Eau du Grand Lyon         |  | 2015<br>(11 mois) | 2016    | 2017    | Variation 2016-2017 |          |
|---------------------------|--|-------------------|---------|---------|---------------------|----------|
|                           |  |                   |         |         | En %                | Tendance |
| indicateurs<br>d'activité | longueur du réseau (km linéaire)                         | 3 960             | 3 970   | 3 971   | 0                   | →        |
|                           | volume produit (milliers de m <sup>3</sup> )             | 84 962            | 87 800  | 87 574  | - 0,3               | ↘        |
|                           | <i>dont usine de secours (milliers de m<sup>3</sup>)</i> | 3 604             | 4 546   | 2 353   | - 48,2              | ↘        |
|                           | volume facturé (milliers de m <sup>3</sup> )             | 66 125            | 73 881  | 72 799  | - 1,5               | ↘        |
|                           | nombre d'abonnés   | 351 594           | 353 930 | 357 841 | 1,1                 | ↗        |

| Eau du Grand Lyon       |                         | 2015<br>(11 mois) | 2016      | 2017      | Variation 2016-2017 |          |
|-------------------------|-------------------------|-------------------|-----------|-----------|---------------------|----------|
|                         |                         |                   |           |           | En %                | Tendance |
| indicateurs<br>finances | produits d'exploitation | 79 409 k€         | 88 563 k€ | 87 356 k€ | - 1,4               | ↘        |
|                         | charges d'exploitation  | 66 472 k€         | 82 979 k€ | 83 390 k€ | + 0,5               | ↗        |
|                         | résultat avant impôts   | 12 937 k€         | 5 584 k€  | 3 966 k€  | - 29%               | ↘        |

En ce qui concerne l'activité, l'année 2017 est marquée par :

- des ventes d'eau en légère baisse (- 1,5 % par rapport à l'exercice 2016),
- un rendement global de 84 %, légèrement inférieur à l'objectif contractuel de 85 %,
- un renouvellement de 15 km de réseaux,
- l'intégration au périmètre du contrat de la Commune de Marcy l'Étoile à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En ce qui concerne les principaux résultats financiers :

- Eau du Grand Lyon enregistre un résultat inférieur par rapport à l'exercice précédent, ce résultat est dans une proportion conforme avec les prévisions moyennes initiales,
- baisse des produits : la hausse des travaux et des prestations accessoires ne permet pas de compenser la baisse des ventes d'eau,
- les charges sont stables avec une poursuite des moyens mis en œuvre pour répondre à l'objectif de rendement du réseau, une stabilisation des moyens humains, une stabilisation des coûts de renouvellement. À noter, l'amortissement des investissements a doublé par rapport à l'exercice précédent, la majorité des investissements étant achevés à ce stade du contrat.

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 18 octobre 2018. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la CCSPL comme ci-après annexé ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

**Prend acte** du rapport 2017 produit par la société Eau du Grand Lyon au titre de la DSP de production et de distribution d'eau potable.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**

·  
·